

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 22 janvier 2024

Date d'affichage : 22 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de pouvoirs : 08
Nombre d'absents : 10

OBJET : AUTORISATION DONNEE A MADAME LA MAIRE DE SOLLICITER UNE DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT AUPRES DE L'ETAT

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un janvier, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Christine AUTENZIO, Maire.

Présents : Christine AUTENZIO, Fabrice LABORDE, Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY, Christophe POUX, Dominique DOUTRELANT, Michèle HABY, Lucien GUENEZAN, Stéphanie COTTEREAU, Victor DA COSTA, Jacques DALQUIE, Jean-Pierre EDELINE, Benjamin GAILLARD, Tony MENDES, Carole PASQUIER, Frédérique WURCKLER, Irène DARASOUK, Gaëlle LARONCHE

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Yves TUTRICE pouvoir à Christine AUTENZIO, Vanessa BUZONIE pouvoir à Lucien GUENEZAN, Michael FRAZAO pouvoir à Christophe POUX, Emilie HUYGHE pouvoir à Michèle HABY, Emilie MARCHAL pouvoir à Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY, Agnès VALLEE pouvoir à Dominique DOUTRELANT, Maxime LIEVIN pouvoir à Irène DARASOUK et Sébastien CHIMOT pouvoir à Gaëlle LARONCHE

Absents : Valérie LYON et Vincent ZAKOSKI

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY

Annoncé le 27 août 2022 par le gouvernement, et effectif depuis janvier 2023, le fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines :

- performance environnementale ;
- adaptation du territoire au changement climatique ;
- amélioration du cadre de vie ;

Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales, le gouvernement a décidé la pérennisation du Fonds vert jusqu'à 2027 et son renforcement à hauteur de 2,5 milliards d'euros, dès 2024, pour contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique.

La commune de Crécy-la-Chapelle souhaite, notamment, continuer la réalisation de travaux de réfection de l'éclairage public, en 2024, en remplaçant des luminaires qui fonctionnent actuellement selon des technologies énergivores par la technologie LED, ainsi que deux armoires électriques, sur différentes rues situées sur le territoire communal.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de solliciter un financement pour l'année 2024, au taux le plus élevé, dans le cadre du « Fonds vert ».

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'annonce du gouvernement en date du 27 août 2022, relative à la création du « Fonds vert » pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240131-05-2024-DE
Date de réimpression : 05/01/2024
Date de réception préfecture : 02/02/2024

VU la circulaire du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;

CONSIDERANT que le « Fonds vert » vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie ;

CONSIDERANT que la commune de Crécy-la-Chapelle envisage de déployer un projet pouvant relever des mesures de soutien proposées par le « Fonds vert » ;

ENTENDU l'exposé de Madame Michèle HABY, adjointe en charge des finances ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

SOLLICITE l'aide financière de l'État au taux maximum, au titre du dispositif « Fonds vert », pour le remplacement des luminaires, qui fonctionnent actuellement selon des technologies énergivores par la technologie LED, ainsi que deux armoires électriques, comme suit :

- rues Dam'Gilles, de la grand cour, du bois des glands, des Lavandières, du bois de Mongrolle, de Roise, des minimes, du Barrois, de Penthièvre et de la tour aux saints pour un montant de 27 793.40 € HT ;

- remplacement de deux armoires électriques rue de Bellevue et impasse du Moulin pour un montant de 6 204 € HT

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document afférant à ce dossier ;

DIT que les dépenses liées à cette opération seront inscrites au budget communal 2024.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Fait à Crécy la Chapelle le 31 janvier 2024.

Christine AUTENZIO
Maire



Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240131-05-2024-DE
Date de télétransmission : 02/02/2024
Date de réception préfecture : 02/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.